

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'APICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XVII^e Volume.
N^o 21. — Septembre 1898.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — ... La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE TH. NOUVIAN

place de l'Hôtel-de-Ville.

1898

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild. — M. Tassin père. — M. Deslandes père. — M. Delamotte. — M. Demachy. — M. Albert Menier.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. Jassemmin, *secrétaire-général*.

BUREAU CENTRAL

Président : M. Thirion. — *Vice-Présidents* : MM. Morel, Vantroys et Guilleminot. — *Secrétaire-Général* : M. Muret Appert — *Secrétaire-Général-Adjoint* : M. Pillois. — *Secrétaire* : M. Lestocart. — *Secrétaire pour l'Apiculture* : M. Hardret. — *Trésorier* : M. Choquet (Jules). — *Trésorier-Adjoint* : M. Noché. — *Bibliothécaire-Archiviste* : M. Cavallier. — *Conservateur du Matériel* : M. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Berger, Bordier, Carreau, Chéret, Delmont, Deslandes fils, Leroux, Pecquet, Salot, Testard, Vaudier, Billion.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Président* : M. Doucet. *Secrétaire* : M. Caron. *Vice-Secrétaire* : M. Defrocourt. *Délégué* : M. Pascon.

CREIL. — *Président* : M. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. A. Thuillot. *Vice-Secrétaire* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Grouas. *Délégué* : M. Grouas.

CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *V.-Présidents* : M. Petit. *Trésorier* : M. Legros. *Secrétaire* : M. Francolin. *Vice-Secrétaire* : M. Gannier. *Délégué* : M. Ducro.

GOUVIEUX (Sous-Section). — *Président* : M. *Vice-Présidents* : MM. et Chapon. *Secrétaire* : M. Sylvain Berger. *Délégués* : MM. et Bex.

LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Présid.* : M. *Vice-Présid.* : M. Naze. *Secrétaire* : M. Peltier. *Vice-Secr.* : M. Sadet. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Delaunay.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — *Président* : M. Vaia³on. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Delépine. *Secrétaire* : M. Grélez père. *Vice-Secrétaire* : M. Lebrun. *Trésorier* : M. Lefebvre. *Délégués* : MM. Garnote et Bellot.

PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. Coler. *Vice-Présid.* : MM. Deslandes et Bouffet. *Secrétaire* : M. Conin. *V.-Sec.* : M. Riby. *Trésorier* : M. *Délégué* : M. Lefebvre.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 4 SEPTEMBRE 1898.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

Est présenté pour faire partie de la Société :

M. HALINBOURG, conseiller général du canton de Betz, 41, rue de Grammont, à Paris (présenté par MM. Thirion et Vantroys).

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance, qui se compose des pièces suivantes :

1^o Lettre-circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, faisant connaître que le trente-septième Congrès des Sociétés savantes aura lieu en 1899, à Toulouse ; cette circulaire est accompagnée du programme de ce Congrès.

2^o Lettre de la Société d'Horticulture, de Botanique et d'Apiculture de Beauvais, demandant à notre Société de vouloir bien déléguer un de ses membres pour remplir les fonctions de juré à son Exposition du 18 septembre prochain. M. Testard est désigné comme délégué de la Société.

3^o Lettres de MM. Tirlet et Pillois, s'excusant auprès de leurs collègues de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

4^o Lettre de la Confrérie de Saint-Fiacre, invitant les membres de la Société à assister à la messe qu'elle fera célébrer en l'honneur de son patron, le 5 septembre.

5^o Brochure sur les arbres et arbrisseaux d'ornement, offerte à la Société par son auteur, M. Ch. Baltet, membre correspondant. Des remerciements lui sont adressés, et M. le

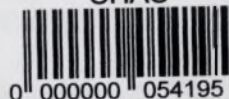
XVII^e VOLUME. — N^o 21. — SEPTEMBRE 1898.



Notice : 192 08

CR : 5419

SHAS



000000 054195

Président dit que cette brochure sera conservée aux archives de la Société.

6° Brochures sur les fleurs à travers les âges, et les bouquets et garnitures florales, dons de l'auteur, M. Albert Maumené. M. le Président regrette que les dimensions du Bulletin n'en permettent pas l'insertion ; il adresse au donateur les remerciements de la Société, et dit que ces brochures seront déposées aux archives.

7° Le procès-verbal de la Section de Pont-Sainte-Maxence.

8° Les observations météorologiques des mois de juillet et août dernier, par M. Lavallée, instituteur à Brest, notre dévoué collègue.

9° Circulaire de la Société pomologique de France, annonçant sa quarantième Session à Dijon, le 15 septembre prochain.

10° Prix-courant de Tissot, 31, rue des Bourdonnais, Paris, pour ses ruches et articles d'apiculture. — Tarif des oignons à fleurs de la maison Thiébaut, 30, place de la Madeleine, Paris. — Catalogue de tulipes, jacinthes, etc., de la maison Polman-Mooy, à Haarlem (Hollande). — Catalogue illustré de la Serrurerie horticole de Perrin, à Arras. — Programme du Concours pomologique au Mans, du 6 au 9 octobre prochain.

M. le Président fait ensuite une lecture très intéressante sur l'emploi du sucre dans l'alimentation de l'homme et des animaux, par notre collègue M. Paul Cagny. (*Bulletin de la Société nationale d'Agriculture de France.*)

M. Hardret fait une communication concernant la destruction du puceron lanigère. Il dit avoir obtenu de très bons résultats par le broissage à sec plusieurs fois répété.

Le Secrétaire-Général donne connaissance à l'assemblée des décisions prises par le Conseil d'administration, dans sa réunion de ce jour : sur la question d'exposition trimestrielle demandée par quelques membres, et dont la solution avait

été ajournée à ce jour, M. le Président a fait remarquer : que le règlement s'y oppose, et que les ressources de la Société ne permettent pas de faire deux expositions dans la même année ; pour ces raisons, le Conseil a décidé qu'il n'y aurait pas d'exposition trimestrielle ; mais, pour donner satisfaction aux intéressés, dans la mesure du possible, il a invité les membres de la Société, et spécialement les auteurs de la proposition, à faire des apports aux prochaines séances d'octobre et novembre ; les récompenses accordées à ces apports seront les mêmes que celles décernées pour les apports mensuels, seulement un diplôme pourra être accordé pour la mention très honorable.

M. Vantroys, président de la Commission de l'Exposition, donne communication au Conseil, article par article, de toutes les recettes et dépenses relatives à l'Exposition.

Les recettes comprennent :

Dons de diverses personnes, pour contribuer à la réussite de l'Exposition.....	930 f. »
Entrées et banquet.....	745 40
Somme prévue au budget de 1898, pour l'Exposition.....	800 »
Total.....	<u>2.475 f. 40</u>
Les dépenses se sont élevées à la somme de .	<u>2.611 74</u>
Il y a donc un excédent de dépenses de.....	<u>136 f. 34</u>

L'assemblée ratifie ces décisions, approuve les comptes, et à l'unanimité, vote des remerciements aux membres de la Commission de l'Exposition.

Il est ensuite procédé au tirage de la tombola, et la séance est levée à quatre heures un quart.

Apport en séance :

M. CHÉRET dépose sur le bureau un lot de poires Clap's Favorite, et un autre de prunes Vinet et Queen Victoria ; il

en fait déguster quelques-unes, et abandonne les autres pour la tombola. — Une *mention honorable*, ainsi que des remerciements, lui sont accordés.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Pont-Sainte-Maxence.

SÉANCE DU 31 JUILLET 1898.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Céler.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Prevost observe que le procès-verbal de la séance du 24 novembre, publié dans le bulletin du mois de juin, indique qu'il a obtenu une *mention* pour deux lots différents par lui exposés, alors qu'en réalité il a obtenu une *mention* pour chaque lot. Cette observation est conforme à la minute du procès-verbal, et sera insérée dans le prochain bulletin.

Apports en séance :

Par M. PRÉVOST : vingt-neuf variétés de légumes.

Par M. DANGUILLAUME : un lot d'œillets, phlox, verveines et datura, et un lot de haricots.

Par M. HENNEQUIN : œillets et dahlias

La Commission accorde :

1° A M. Prévost, une *mention très honorable*.

1° A M. Danguillaume, une *mention honorable* pour ses fleurs, et une *mention simple* pour son lot de haricots.

3° Et à M. Hennequin une *mention honorable*.

Le Professeur fait ensuite une leçon pratique sur la greffe en écusson, dans le jardin de M. Jaunez, confié aux soins de M. Danguillaume.

La séance est levée à quatre heures.

DÉGUSTATIONS

17 août.

BEURRÉ GIFFART. — Fruit moyen, forme de doyné, peau grasse, jaune verdâtre, faiblement carminée du côté du soleil. — Chair blanche, demi-fine, juteuse, presque fondante, assez sucrée, faiblement aromatisée. — Assez bon, mais réellement bon pour l'époque.

LES IRIDÉES

A la suite de la présentation d'une collection de fleurs d'*Iris bulbeux*, qui eut lieu dans la séance de juillet dernier, je fus chargé de rédiger une note sur ces plantes; la voici, avec l'espoir qu'elle offrira un certain intérêt professionnel.

Les *Iridées* composent une famille réunissant dix-sept genres botaniques, formant un ensemble de plus de soixante espèces distinctes, lesquelles entrent en grande partie dans la culture ornementale de pleine terre ou de serres.

Comme en toute autre famille végétale, un nombre plus ou moins considérable d'espèces se rattache au genre dont elles font partie; parfois aussi l'espèce est unique et fait souche de genre. L'espèce réunit à son tour les variétés qui en dérivent.

C'est d'après cet ordre admirablement conçu que se trouvent classés et groupés en famille tous les végétaux.

Brièvement, je vais citer les genres de la famille des *Iridées* et ne m'étendrai ensuite que sur un seul, celui des *Iris*.

Ces genres sont :

1° Les Safrans.

3° Les Romulées.

2° Les Ixias.

4° Les Sparaxis.

- | | |
|----------------------|----------------------|
| 5° Les Mérianes. | 42° Les Ferrarias. |
| 6° Les Glaïeuls. | 43° Les Tigridias. |
| 7° Les Anomathèques. | 44° Les Iris. |
| 8° Les Galaxis. | 45° Les Moréas. |
| 9° Les Patersonias. | 46° Les Iridines. |
| 10° Les Sophronies. | 47° Les Sisyringues. |
| 11° Les Aristées. | |

Le genre *Iris* est le type fondamental de la famille des *Iridées*.

A lui seul il groupe trente espèces et se divise en deux sections. La première section comprend les plantes à souche vivace, *rampante, fibreuse, rizomateuse*; la seconde, celles dont la souche, également vivace, est un bulbe et produit chaque année des *bulbilles* ou *caïeux*, d'où le nom d'*Iris bulbeux*.

Chacune de ces sections renferme en outre des espèces dont certaines divisions du *périanthe*, c'est-à-dire de l'enveloppe florale, sont barbues, et d'autres sont imberbes.

1^{re} Section. — Les *Iris*, assez nombreux dans cette section, sont caractérisés par une espèce de spathe ou enveloppe sèche, grise ou jaune paille, qui entoure une ou plusieurs grosses fleurs dépourvues de calice proprement dit.

Ces fleurs, d'une seule pièce, sont si profondément découpées qu'elles semblent composées de six pétales dont trois retombent en forme de langues et les trois autres sont redressées. Ces fleurs ne présentent que trois étamines. Les feuilles, en forme de lame de sabre, sont plates, pointues et coupantes, puis se trouvent réunies en faisceau, au milieu duquel se dresse la tige florale, droite, charnue, et qui se termine par des fleurs.

L'*Iris* d'Allemagne est le plus répandu. L'*Iris* de Florence est l'espèce la plus anciennement cultivée.

Dans les cultures d'amateurs, on y rencontre : l'*Iris* à odeur de sureau, l'*Iris* à fleur pâle, l'*Iris* plissé, l'*Iris vanaché*, l'*Iris* de Belgique, l'*Iris* agréable, l'*Iris* de Swert,

l'*Iris* jaune, l'*Iris* hybride, l'*Iris* nain, l'*Iris* fourchu, l'*Iris* faux, l'*Iris* de Suze, l'*Iris* à tige nue, l'*Iris* frangé, l'*Iris* de Mounier, l'*Iris* faux açore, l'*Iris* fauve, l'*Iris* de Virginie, l'*Iris* fétide, l'*Iris* à feuilles panachées, l'*Iris* de Sibérie, l'*Iris* de Russie, l'*Iris* versicolor et l'*Iris* à feuilles de graminées.

La racine séchée de la plupart de ces plantes, et notamment celle de l'*Iris* de Florence, sert à parfumer les lessives et produit en outre une poudre très odorante employée pour donner aux vins médiocres le bouquet des vins de Bordeaux. A l'état sec, cette racine conserve longtemps une agréable odeur de violette et forme encore la base de l'extrait de violette. En outre, elle jouit de nombreuses propriétés médicales qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Les fleurs d'*Iris* sont toutes très jolies, les coloris sont très variés et, de plus, répandent de suaves odeurs. D'habiles horticulteurs, à l'aide d'hybridations, ont doté l'horticulture de belles variétés d'*Iridées*. Lemoine, Souchet, Van Houte en firent naître dans le genre *Glaïeuls*; Lemon, Modeste Guérin, Verdier père et fils en créèrent dans le genre *Iris*.

Les *Iris*, généralement rustiques, réclament peu de soins; néanmoins certaines espèces exigent l'orangerie l'hiver. Leur multiplication s'opère facilement par la division des rizomes, qu'on plante d'août à novembre, à des distances de 30 à 60 centimètres, suivant le développement que doit prendre la variété.

(A suivre).

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Conservation des Pêches. — Voulez vous conserver des Pêches le plus tardivement possible ? Enveloppez chaque fruit d'une feuille de papier mousseline, mettez en bouteilles, trempez ces bouteilles dans un bain de cire à cacheter pas

trop chaud, vous conserverez vos Pêches intactes plusieurs mois.

LÉON ARBEAUMONT.

(Bulletin de la Société d'horticulture d'Épernay).

* *

Culture et conservation du caladium esculentum. — Le *Caladium esculentum* ou *Colocasia esculenta*, appelé vulgairement Chou caraïbe, est originaire de l'Amérique méridionale; il est ornemental par ses feuilles longuement pétiolées cordiformes-aiguës.

C'est une plante robuste, d'une culture facile, très répandue dans les propriétés privées et les jardins publics où l'on en voit des corbeilles entièrement garnies. Pour que les plantes soient le plus en vue possible et puissent être bien appréciées, il faut avoir soin de bomber les corbeilles. De plus, quelques pieds, répandus dans le jardin, l'agrémentent et sont d'un très joli aspect.

Préparation du terrain. — Toute terre de jardin convient au *Caladium esculentum*; cependant, pour en obtenir le maximum d'effet, mettez dans votre massif de la vieille terre de bruyère provenant de dépotages, ainsi que du terreau. Si vous êtes à même de ramasser ou de vous procurer de cette vase qui séjourne au fond des ruisseaux, sur le bord des routes, ayez soin d'en ajouter, ainsi que des engrais azotés tels que sang desséché et fiente d'animaux. Bêchez et mélangez le tout ensemble. Ainsi, vous obtiendrez des résultats extraordinaires qui feront de cette plante une des plus précieuses pour l'ornementation de nos jardins paysagers.

Plantation. — Ayant eu soin, vers le mois de mars, de nettoyer vos bulbes, de les mettre en pot et de les placer sur une couche pour avancer la période de végétation, vous pouvez, vers le commencement de mai, planter les bulbes à une distance variant selon leur force, de 0^m70 et 0^m80, afin d'obtenir, de suite, une corbeille un peu garnie. Une fois la plantation finie, couvrez la terre de paillis pour éviter la

sécheresse et piquez, de distance en distance, des boutures de *Tradescantia zebrina*, ce qui contribue, quelque temps après, à faire ressortir l'éclat de la verdure des feuilles de *Caladium* et à cacher le paillis.

Quelques semaines après, lorsque vous êtes sûr de la reprise des plantes, il est bon de commencer les arrosages, car le *Caladium esculentum* aime beaucoup l'eau.

Rentrée des plantes. — Vers le mois d'octobre, lorsque les premiers froids sévissent, arrachez les bulbes, coupez les feuilles à une distance de 0^m15 à 0^m20 au-dessus de leur point d'insertion et laissez ces bulbes quelques jours sur le terrain. Quand ils sont bien ressuyés, vous pouvez alors les rentrer sous une tablette de serre bien sèche et ayant un tant soit peu de chaleur, où vous renversez les bulbes, c'est-à-dire que vous plantez la tête du *Caladium* dans du sable fin et mettez les racines en l'air; ainsi, au lieu de moisir, comme cela arrive souvent, les plantes s'assèchent et la conservation en est beaucoup plus facile.

Ayant opéré de cette façon, j'ai réussi à conserver aisément tous mes *Caladium*, sans en perdre un seul.

Les feuilles du *Caladium esculentum* provoquent une salivation abondante et déterminent une sensation brûlante lorsqu'on les met dans la bouche.

Malgré son âcreté, le rhizôme charnu est parfaitement innocent et même nutritif lorsqu'on l'a fait bouillir ou rôtir.

Le chou caraïbe est employé comme substance alimentaire dans les contrées tropicales.

F. TRAVOUILLOŃ.

(Petit Jardin illustré).

* *

La taille du Rosier. — Pour tailler convenablement un Rosier, nous devons commencer par aider la nature, c'est-à-dire débarrasser l'arbuste de ses vieilles branches, mortes ou sur leur déclin, de façon à ne conserver que des pousses vigoureuses, seules capables de produire des belles roses.

Nous évitons aussi qu'elles soient trop nombreuses, trop rapprochées, et qu'elles encombrant le centre de la touffe. Cela fait, il ne reste plus qu'à raccourcir ses branches de prolongement.

Mais ici la vigueur de la plante entre en cause. Si l'arbuste est très vigoureux, et que ses rameaux soient longs et forts, il suffit d'en supprimer environ le tiers supérieur; tandis que cette suppression peut atteindre jusqu'aux trois quarts, s'il est très faible.

De plus, il faut tenir compte de leur force individuelle et relative, afin de rétablir l'équilibre entre eux. Les rameaux faibles doivent être laissés plus longs que ceux qui sont forts, le plus grand nombre de feuilles dont ils se couvrent attirant la sève à eux. Quelques pincements appliqués pendant l'été aux gourmands aident beaucoup à conserver cet équilibre.

Pour les Rosiers grimpants dont la vigueur est très grande, on se contente d'enlever les branches faibles, celles qui périclitent, et on supprime seulement l'extrémité mal aoûtée des rameaux conservés, que l'on palisse ensuite.

Quant à l'époque la plus propice pour tailler les Rosiers, nous pensons qu'il vaut mieux, sous notre climat, attendre que les gelées sérieuses soient passées, c'est-à-dire la fin de février. Ce n'est, du reste, qu'à cette époque qu'on peut découvrir sans danger tous les Rosiers. S. MOTTET.

* *

Conservation du raisin frais. — Après avoir enlevé, avec les ciseaux, les grains avariés des grappes, en évitant de froisser les grains sains qui, seuls, doivent être conservés, on prend de petits tonneaux au fond desquels on dispose une couche de liège en poudre sur laquelle on pose un lit de grappes de raisins que l'on saupoudre de poussière de liège, de manière à combler les vides entre les grains et à empêcher tout contact entre eux. Des couches de liège alternant avec des lits de raisin sont ensuite superposées jusqu'à ce que les

tonneaux se trouvent remplis. Les raisins peuvent ainsi se conserver pendant une année. C'est par milliers, paraît-il, que de semblables tonnelets de raisins se vendent dans toute la Russie. En retirant les grappes du tonneau, il suffit de les secouer ou de les plonger dans l'eau pour les débarrasser des grains de poussière de liège.

Ce procédé est, du reste, ajoute le *Nord horticole*, largement utilisé en Espagne, depuis longtemps, pour la conservation des raisins à peau dure et à pulpe ferme, dits *Raisins d'Almería*.

(*Journal de la Société nationale d'horticulture de France.*)

* *

Les Taupes. — Au commencement du mois de juillet, nous faisons faire un jeu de tennis dans une prairie fraîche, proche d'une rivière. Chaque jour, notre terrain, très plat, était parfaitement nivelé. Le lendemain matin, on le retrouvait littéralement retourné. Chaque jour, l'opération était donc à recommencer; on aurait juré que toutes les taupes du voisinage s'y étaient donné rendez-vous.

C'est alors que, pendant deux jours de suite, nous nous sommes déterminés à verser du pétrole dans leurs galeries. Nous ouvrons leur taupinière en débarrant bien les abords du trou. Nous y versions environ 15 à 20 centilitres de pétrole, nous rabattions la terre sur le trou et surveillions ensuite notre jeu comme si rien n'avait été fait; après le deuxième traitement, nous n'en avons jamais vu reparaitre une. Aujourd'hui encore, le tennis est indemne de galeries nouvelles.

Nous engageons les jardiniers à employer notre procédé; ils en seront sûrement très satisfaits.

(*L'Horticulteur chalonnais*).

GITTON.

* *

Erreurs physiologiques. — On ne saurait trop rappeler

que les feuilles peuvent être considérées comme les poumons des plantes. Il ne faut donc pas les supprimer tant qu'elles exercent leurs fonctions. M. Pamart a présenté cette vérité physiologique sous une forme immédiatement « assimilable » à l'esprit. Il ne faut pas, dit-il :

Couper les feuilles de Poireau sous prétexte de les faire grossir.

Enlever les feuilles de Choux de Bruxelles pour faire grossir les pommes.

Effeuillez les Betteraves, les Chicorées Witloof, les Pissenlits et autres plantes-racines.

Couper les tiges d'Asperges quand elles sont encore vertes.

Effeuillez la Vigne et le Pêcher trop tôt et trop fort.

Couper les feuilles de Fraisier après la récolte.

Effeuillez les Tomates sous prétexte de faire grossir les fruits.
(*Le Petit Jardinier*).

*
* *

Contre les Larves de l'Altise. — On signale, comme donnant d'excellents résultats contre la larve des différentes espèces d'altise, la préparation suivante : Sulfure de potasse (barèges), 200 gr. ; savon gras, 200 gr. ; eau, 400 gr.

Emulsionner, d'une part, le savon gras dans l'eau chaude ; d'autre part, faire dissoudre le sulfure de potasse et mélanger les deux solutions. Compléter les cent litres et employer avec le pulvérisateur.

Les 200 gr. de sulfure de potasse revenant, au détail, à 0 fr. 30 ou 0 fr. 40, l'on voit que le traitement n'est pas coûteux.

G. CHABANNE.

(*L'Horticulture nouvelle*).

*
* *

Destruction du Puceron lanigère. — Le Bulletin horticole, agricole et apicole de Liège, conseille le moyen suivant pour détruire le Puceron lanigère.

Placer sur un litre d'eau un morceau d'aloès gros comme une noix ; remuez pendant trois ou quatre jours, le liquide, de temps à autre, puis avec un pinceau, badigeonnez les nodosités sur lesquelles vit et se reproduit le puceron. « Il a suffi d'une seule friction, dit l'auteur du procédé, faite pendant un temps sec, il y a de cela huit ans, pendant l'automne, sur un vieux pommier, pour l'en débarrasser jusqu'à ce jour » L'année suivante, il frictionna tous les autres pommiers au printemps et à la fin de l'automne, et, depuis lors, son jardin est complètement débarrassé de cet insecte nuisible.

(*Bulletin de la Société d'horticulture des Deux-Sèvres*).

DIRECTIONS GÉNÉRALES DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT
ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

NOTICE

sur les nouveaux jus de tabacs riches en nicotine et titrés.

Afin de donner aux horticulteurs et aux propriétaires de bestiaux toute facilité pour se procurer rapidement et sans formalités la nicotine destinée au traitement des maladies parasitaires des plantes ou des animaux, la Régie a mis en vente dans les entrepôts et les débits, un extrait nicotinique préparé dans les manufactures, avec les jus simples, et connu sous le nom de *jus riche en nicotine et titré*.

Ce nouveau liquide, qui jouit de toutes les propriétés curatives des jus ordinaires, présente sur eux les avantages suivants :

1° Il ne contient aucune matière fermentescible, et il est susceptible de se conserver indéfiniment en vase clos ;

2° Il est dépouillé de résine et n'a qu'une faible coloration, de sorte qu'il n'encrasse pas les appareils de pulvérisation et d'arrosage, et ne tache ni les fleurs, ni la laine des moutons ;

3° Il est titré, c'est-à-dire qu'il contient une proportion régulière de nicotine, et par conséquent il présente toute garantie pour le succès des opérations ;

4° On peut s'en procurer par quantité aussi faible que l'on veut, et jusqu'à un demi-litre, en toute saison, dans les entrepôts de tabacs (aux chefs-lieux d'arrondissement) ou chez les débitants ordinaires, pour lesquels la vente de ce produit constitue une charge d'emploi.

Mode de livraison.

Les jus riches en nicotine sont livrés dans des bidons de fer-blanc soudés portant la marque de fabrique de la Régie.

Ces récipients, de trois calibres différents, contenant respectivement 5 litres, 1 litre et 1/2 litre, sont vendus aux consommateurs à la pièce et sans formalité, d'après le tarif suivant :

CONTENANCE DES BIDONS	PRIX DE LA VENTE aux consommateurs dans les entrepôts et débits de tabacs.
5 litres	48 fr. »»
1 litre	4 »»
1/2 litre	2 30

Les jus riches contiennent 5 à 6 fois plus de nicotine que les jus ordinaires, et, par conséquent, il en faut 5 ou 6 fois moins pour préparer la même quantité de liquide pour l'arrosage des plantes ou le lavage des animaux. D'autre part, ils sont affranchis de tous frais d'emballage, de transport, et n'exigent pour leur achat ni correspondance ni déplacement. Les tarifs ci-dessus ne s'écartent donc pas sensiblement de ceux des jus simples.

Mode d'emploi.

1° En horticulture.

L'emploi du jus titré peut être fait soit par pulvérisations ou arrosages directs, soit sous forme de fumigations.

Pulvérisations et arrosages. — Le jus doit être étendu d'environ 40 fois son volume d'eau.

Il est recommandé de procéder aux pulvérisations ou arrosages de préférence dans la soirée, et non pendant la chaleur du jour, et de laver, le lendemain matin, les plantes à l'eau pure.

Fumigations. — Pour ce procédé, qui est applicable seulement dans les serres, il ne faut allonger le jus que de 5 fois environ son volume d'eau. On projette une certaine quantité de cette dilution sur les briques, ou mieux sur des plaques de fonte ou de fer préalablement chauffées à une forte température, de manière à produire une rapide vaporisation du liquide. Les insectes sont très sensibles aux fumigations, qu'il est bon de ne pratiquer qu'à la fin de la journée, en ayant soin de se retirer sur-le-champ pour ne pas être incommodé par la vapeur de la nicotine.

2° Traitement des maladies parasitaires des bestiaux.

Les jus riches en nicotine sont très efficaces pour détruire les poux, les puces, les acares des différentes gales, et, en général, pour combattre toutes les maladies parasitaires des bestiaux, notamment de ceux de la race ovine.

On étend, à cet effet, le jus d'environ 20 fois son volume d'eau, et l'on pratique avec cette dilution des lotions sur de petites surfaces. Il est prudent de ne pas employer les dilutions de jus riches sous forme de bains généraux ; il est également recommandé de surseoir à leur emploi quand la peau présente des plaies ou des érosions.

Observations générales.

A quelque usage que soient destinées les dilutions de jus riches, il est toujours utile d'y faire dissoudre 100 grammes de cristaux de soude du commerce par litre de jus riche employé.

Observations faites dans la commune de Brest
pendant les mois de

JUILLET 1898				AOÛT 1898			
DATE	HAUTEUR	TEMPÉRATURE		DATE	HAUTEUR	TEMPÉRATURE ²	
	TOMBÉE	MAXIMA	MINIMA		TOMBÉE	MAXIMA	MINIMA
1	—	21 ¹	16 ²	1	—	28 ⁵	8 [•]
2	—	22 ²	11 ⁵	2	—	28 ⁸	8 ⁷
3	—	23 ¹	10 ²	3	—	27 ²	8 ⁹
4	—	22 ²	9	4	—	25	9
5	—	22	9 ²	5	—	28 ⁹	9 ³
6	0 ^m 6	22 ⁶	9 ⁸	6	—	28 ⁸	9 ⁷
7	—	23 ⁵	9 ³	7	—	28 ⁷	10
8	—	23 ⁴	7	8	—	29	10 ²
9	—	22 ⁹	7 ⁵	9	9 ^m 3	30 ¹	8 ³
10	—	23 ⁸	7 ²	10	—	33 ²	9 ⁹
11	—	25 ⁴	6 ⁶	11	—	33 ⁴	11 ⁵
12	—	26 ³	6 ⁷	12	—	35 ³	14 ³
13	—	26 ²	5 ⁹	13	—	36 ⁷	17 ²
14	0 9	28 ⁹	6 ¹	14	—	36 ⁶	17
15	—	29 ²	5 ³	15	—	34 ²	15 ⁸
16	—	31 ⁸	9 ²	16	—	34 ³	15 ⁹
17	—	31 ²	9 ⁸	17	—	35 ⁷	16 ⁷
18	—	30 ²	10 ²	18	—	34 ⁹	17
19	—	30 ³	12 ²	19	—	33 ³	16 ⁹ (³)
20	0 2	30 ²	12 ¹	20	—	35	15 ⁴
21	—	28 ²	12	21	—	35 ⁸	15
22	—	27 ⁶	12 ²	22	—	37 ²	15 ⁹ (⁴)
23	—	29 ²	10 ²	23	35 6	28 ²	16
24	0 4	30	9 ⁸	24	—	27 ⁵	15 ⁸
25	—	31 ²	9 ⁹	25	0 7	26 ²	15
26	—	27 ²	10 ⁹ (¹)	26	—	26	15 ¹
27	—	27 ³	13 ²	27	—	27	15 ⁴
28	—	27	12 ²	28	2 4	25 ⁸	16 ²
29	—	26 ⁶	11 ³	29	—	25	16 ³
30	0 9	26 ²	11	30	—	24 ⁸	15 ³
31	0 4	27 ³	13 ²	31	0 9	22 ⁵	10 ²
Total	3 ^m 4	M [•]		Total	48 ^m 9	M [•] 30 4	M [•] 13 3

(¹) Commencement de la moisson. — (²) Température moyenne d'août 1896 : 22⁴; température moyenne d'août 1897 : 22⁷; température moyenne d'août 1898 : 30⁴. — (³) Temps orageux. — (⁴) Orage la nuit (du sud-ouest).

Dressé par l'instituteur soussigné.

LAVALLÉE.

Leçons d'Horticulture.

OCTOBRE 1898

BOTANIQUE

Organographie végétale (7^e leçon).

- Senlis* : Dimanche 2, à l'issue de la séance, au jardin.
Barbery : Jeudi 6, à 10 h. 1/2, à la mairie.
Crépy : Dimanche 9, à 2 heures, à l'école des garçons.
Gouvieux : Jeudi 13, à 2 heures, à la mairie.
Pont-Ste-Maxence : Dimanche 16, à 2 heures, à la mairie.
Betz : Jeudi 20, à 2 h. 1/2, à la mairie.
Creil : Dimanche 23, à 2 heures, à la mairie.
Nanteuil : Jeudi 27, à 3 h. 1/2, à la mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elle croiraient devoir lui demander.

Nous rappelons aux personnes qui ont des communications à faire relativement à l'Insectologie et à l'Apiculture, de bien vouloir les adresser à M. Hardret, secrétaire pour l'Apiculture.

A LOUER, A PONT-SAINTE-MAXENCE

MAISON D'HABITATION

avec vastes bâtiments et terrains propres à la culture légumière et à la production du lait.

Écoulement des produits facile et sur place.

ON DONNERAIT CHEPTEL AU BESOIN

S'adresser à Pont, à M. Conin.

Senlis. — Imp. Nouvian.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

4 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40 fr.
3 fois de suite. . .	6 »»		12 fois de suite. . .	48 »»

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société a décidé que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLIER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.